

## Les allocations : l'indispensable carburant pour faire tourner le moteur

**Vendredi 8 mai 2020 - N°301**



*par Hubert Tassin – Président des P.P.*

**L**e Trot comme le Galop ont présenté leurs plans de reprise des courses au 11 mai, les programmes et, bien sûr, les allocations qui vont avec. La première annonce faite par Edouard de Rothschild, le président de France Galop, d'abord dans la presse, puis lors d'une réunion d'information tenue à distance avec les membres du Comité de France Galop, d'une baisse très importante des allocations cette année, pesant sur toutes les catégories de courses, a alors ravivé un débat fondé sur des fortes inquiétudes non seulement pour l'avenir à trois ans des entreprises d'élevage et d'entraînement, mais aussi pour la pérennité de notre modèle d'exception.

## Tous les secteurs vont subir la violence de la crise économique

Depuis plusieurs semaines, et comme tous les pans de l'économie mis à mal par le blocage de l'activité, nous nous sommes mobilisés pour faire valoir des plans de sauvetage auprès du gouvernement. Nous avons de nombreux arguments à faire valoir et notamment que nous ne demandons pas à l'Etat de décaisser de l'argent à notre profit, mais de limiter ou de décaler son prélèvement fiscal afin d'amortir le choc et de préserver les effectifs et les outils pour permettre la reprise. Une reprise dont l'Etat sera à terme le principal bénéficiaire quand la situation permettra un retour à la fiscalité d'avant crise. A l'heure où ces lignes sont rédigées, nous ne savons pas exactement ce que l'Etat est prêt à faire et ses services ne le savent pas sans doute eux-mêmes. Les ministres de tutelle ont annoncé en urgence un décalage de fiscalité temporaire, une sorte de prêt à taux zéro et à échéance inconnue, sans apporter beaucoup plus de précisions.

Aussi, l'annonce par France Galop d'une baisse de 20% des allocations, comprenant 30% pour les épreuves de haut niveau en plat comme en obstacle, aura provoqué un vif émoi

chez nombre d'entre nous. D'autant que si on ajoute à cette baisse annoncée pour le « reste à courir à partir du 11 mai », les allocations qui n'ont pas été distribuées pour cause d'interruption des courses, la baisse réelle est plus proche de 30% que des 20 % sur lesquels on a communiqué plus volontiers.

Les arguments des avocats de cette baisse drastique et violente ont été exposés tant devant le Comité que dans des tribunes de presse. L'argument a la force de la simplicité : l'ensemble des secteurs économiques va être impacté par la crise, et les courses ne peuvent pas faire exception à la règle en étant le seul secteur de l'économie à ne pas subir de conséquences. En concentrant l'effort – je parlerai plutôt, hélas, de sacrifices – sur l'exercice 2020, nous pourrions alors imaginer de repartir sur un périmètre acceptable en 2021, sans avoir un endettement trop lourd à rembourser. Et quand nous avons évoqué l'inévitable faillite d'un grand nombre d'écuries et d'élevage dans un tel cas de figure, il nous a été rétorqué que ce serait le cas dans beaucoup d'autres secteurs professionnels n'ayant rien à voir avec le nôtre. Comme si la détresse des uns pouvait adoucir celle des autres !

Nous ne sommes ni aveugles, ni irresponsables. Nous savons bien que nous prendrons notre part des violentes secousses économiques. L'interruption des courses et ces deux mois sans aucune rentrée financière ont frappé irrémédiablement. Non, nous ne demandons pas un privilège d'enfants gâtés !

## Un calendrier raisonnable

Le premier schéma préparé par France Galop voulait, en faisant peser des très grosses coupes sur 2020 et ne creusant pas trop nos déséquilibres budgétaires, tabler sur un retour à des jours bien meilleurs dès 2021. A cela j'ai répondu que la violence du choc financier prévu pour 2020 risquait de faire disparaître de nombreux acteurs des courses, petits propriétaires qui auraient réduit leurs effectifs ou renonceraient durablement à leur loisir. Ils auraient emmené dans leur chute des entraîneurs déjà souvent trop investis comme propriétaires et des éleveurs qui doivent oublier pour le moment le marché commercial si porteur des dernières années.

Proposer de charger la barque en 2020 pour imaginer une trajectoire saine en 2021 n'aurait pas de sens si beaucoup avaient quitté le navire contraints et forcés d'ici là. D'autant qu'il paraîtrait très hardi d'imaginer que le PMU retrouve son rythme de croisière et sa rentabilité avant 2022.

## Utiliser les mécanismes de sauvegarde de trésorerie mis en place par le gouvernement

Ce que notre association – et d'autres tout aussi responsables – ont alors demandé n'est donc pas d'éviter l'inévitable choc économique mais de l'amortir avec une répartition plus adaptée. Nos partenaires du Trot ont construit un schéma de ce type et ont plutôt obtenu l'assentiment de leurs troupes.

Pourquoi, après avoir affirmé une communauté de vues et avoir déclaré vouloir mener une stratégie commune, aurions-nous fait immédiatement le contraire ?

Je suis loin d'être arc-bouté sur le principe absolu du recours à l'emprunt dit « PGE » par le biais de la Banque Publique d'Investissement et avec la garantie de l'Etat. Une grande proportion des entreprises françaises y a recours pour financer la trésorerie des années qui viennent en profitant d'un vrai soutien constaté sur le taux d'intérêt, et même de son absence. Je suis d'ailleurs plutôt favorable à une formule plus adaptée pour assurer la trésorerie. Le gouvernement a donné la recette : un décalage dans le paiement des charges fiscales, qui ne pénalise pas le Budget de l'État, mais assure la liquidité de l'économie. Deux trimestres de décalage dans le règlement des prélèvements d'État sur les paris hippiques assureraient vraisemblablement le passage jusqu'en 2022.

La solution technique retenue est une affaire secondaire pour peu que l'essentiel soit là : une baisse raisonnable et proportionnelle des allocations cette année, un maintien assuré en 2021. Et, ensuite, un plan de retour à la normale vis-à-vis de l'État, étalé dans le temps, non pas pour rendre nos efforts moins réels mais les rendre plus supportables. Edouard de Rothschild nous a affirmé que la négociation avec les ministres de tutelle n'était pas terminée. Notre proposition concrète et responsable pourra donc s'insérer dans ces discussions.

Financer sa trésorerie par des dettes n'est pas malsain, au contraire. Sinon les économies du monde seraient à l'arrêt. Toutes les entreprises ont recours à l'endettement, y compris en dehors des périodes de crises, dès lors qu'il s'agit d'envisager une croissance. À l'évidence, les allocations ressortent des besoins de trésorerie si on peut se baser sur un retour de ressources dans les quatre ans. Elles sont le carburant nécessaire pour que le moteur fonctionne. L'endettement est un instrument de financement de la croissance. Or l'Institution a la chance d'être (très) peu endettée. Le PMU a affiché en 2019 une marge après impôts et charges commerciales externes de 1,1 milliard d'euros : notre capacité d'emprunter est très forte. Il ne peut bien sûr être question d'hypothéquer l'avenir comme certains ont essayé de le faire croire.

Lors d'une réunion cette semaine, avec le syndicat des propriétaires et l'AEP, nous avons pu présenter notre argumentation en présence de plusieurs administrateurs et de la représentante de notre Tutelle à Bercy. L'échange a été constructif et Edouard de Rothschild a accepté d'instruire nos propositions avec son Conseil d'Administration le soir même, pour aboutir à un effort des acteurs plus mesuré et mieux adapté pour soutenir les acteurs du Galop les plus fragiles. Un bon point pour l'avenir qui devrait se bâtir sur la transparence des équations financières et la responsabilité de préserver les atouts de la filière... puis de les jouer !

*Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à [associationpp@yahoo.fr](mailto:associationpp@yahoo.fr).*